

créée une institution de prêts et d'investissements, une Banque canadienne d'innovations. En coopération avec les sociétés privées de financement, cette banque aurait contribué à la promotion des innovations technologiques, en particulier dans les petites et moyennes entreprises et elle leur aurait fourni également des services de gestion.

Deux ans plus tard le gouvernement reconstituait la Banque de développement industriel qui devenait la Banque fédérale de développement, dotée d'un mandat élargi. Elle était autorisée à étendre ses opérations régionales et à accorder une gamme complète de services de gestion financière et de renseignements aux petites entreprises. Dans le mémoire qu'il a présenté au Comité, le ministre de l'Industrie et du Commerce déclarait que cette banque serait en mesure de satisfaire aux besoins de capitaux que nous avions définis en 1972. D'autres études entreprises par le gouvernement nous ont convaincus que cette affirmation n'était pas fondée.

En 1975, M. Robert Grasley déposait au ministère d'État aux Sciences et à la Technologie un rapport intitulé «*The Availability of Risk Capital for Technological Innovation and Invention in Canada*». Il appuyait nos recommandations et recommandait la création d'une société d'investissements pour aider les initiatives plus risquées. Dans le mémoire qu'il nous avait soumis, le MEST déclarait qu'il examinait les recommandations du rapport Grasley. En 1976, le ministre confiait une autre étude à M. Gordon Sharwood; elle devait réexaminer les conclusions du rapport Grasley. Dans l'entretemps, les gouvernements de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta ont créé de nouvelles institutions dans ce secteur d'investissement. Dans le discours du budget prononcé en mai 1976, le ministre fédéral des Finances demanda qu'on lui fasse des suggestions à ce sujet mais jusqu'à présent le gouvernement canadien n'a pris aucune mesure.

En 1973, le Comité proposait que le gouvernement mette sur pied un service devant aider les petites et moyennes entreprises à devenir des partenaires de sociétés installées à l'étranger. Nous pensions que cette mesure pourrait accroître les possibilités d'innovation des sociétés canadiennes et leur faciliter l'accès aux marchés internationaux. Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a déclaré qu'il avait mis sur pied un nouveau centre pour encourager la création de ces associations. Il recueille des informations sur les possibilités d'association à partir d'un ensemble de sources, notamment les attachés commerciaux et les missions ministérielles, et il tient ces renseignements à la disposition des sociétés canadiennes qui pourraient être intéressées.

Le Comité a également fait certaines recommandations pour aider les petits inventeurs. Conformément à l'une de nos propositions, le ministre de l'Industrie et du Commerce accorde des subventions à l'Association canadienne des droits d'auteurs, des inventions et des brevets pour l'aider dans ses